

# maintenant !

- Extrait du registre des délibérations  
Commission « Finances et affaires générales »

Conseil municipal du 8 février 2016  
Séance du 1<sup>er</sup> février 2016

## 5 Ressources humaines - modification du tableau des effectifs et vacations

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

- **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

- **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme CAPON, MM CABARET, LEMAIRE, BOUADDI, Mmes GUENDOUZE, JAJAN, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI

- **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme DUHIN, MM ASSAMTI, N'DIAYE, ATAKAYA, Mme BARBETTE, MM DEME, AKABLI, LELONG, Mmes FAZAL, MEHADJI, SAVAS, LEHNER, M. BOUKHACHBA, Mme MAUPIN, M. FRÉMINE, Mme M'BAYE-DIAO, M. RIFI SAIDI, M. SERTAIN, Mme DUCHATELLE, M. FACCHINI, Mme STAMMINGER, M. NATANSON.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

- **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme CARLIER

Pouvoir à :

Mme CAPON

Mme GOMES NASCIMENTO

Pouvoir à :

Mme SAVAS

Mme MOUSSATEN

Pouvoir à :

M. LEMAIRE

M. MONTES

Pouvoir à :

Mme LEHNER

M. BOULAHMANE

Pouvoir à :

M. RIFI SAIDI

Mme SOKOLONSKI

Pouvoir à :

Mme MAUPIN

- **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :

39

- Nombre de conseillers en exercice :

39

- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :

39

- **Rapport de présentation :**

Madame Nicole CAPON, maire-adjointe, expose :

Afin de permettre le bon fonctionnement des services, il est proposé aux membres du conseil municipal de créer des postes au tableau des effectifs.

### I – Créations de postes

#### A – Direction de la logistique :

Afin d'assurer le bon fonctionnement des services, et de rationaliser au mieux les agents affectés à l'entretien des bâtiments, il est proposé aux membres du conseil municipal de créer 1 poste d'adjoint techniques de 2<sup>ème</sup> classe.

*Cette mesure est sans incidence budgétaire*

#### B – Direction des affaires générales et juridiques – Centre de supervision urbaine :

Afin de permettre le bon fonctionnement des services, et le passage à temps complet d'un agent, il est proposé aux membres du conseil municipal de créer 1 poste à 35 heures dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux.

Vous êtes appelés à voter.

# maintenant!

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,  
Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,  
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,  
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,  
Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,  
Vu l'avis de la commission « Finances et affaires générales » en date du 1<sup>er</sup> février 2016,  
Considérant la nécessité de créer les postes nécessaires au bon fonctionnement des services,  
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 39                      Pour : 28                      Contre : 0                      Abstention : 11

■ Décide à l'unanimité :

**Article 1<sup>er</sup>** : de créer les postes suivants :

➢ 2 postes appartenant au cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps complet.

**Article 2** : d'imputer la dépense correspondante à ces créations sur les articles correspondants aux charges de personnel du chapitre 012.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **09 FEV. 2016**

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le 10/02/16..

et publication ou notification le 10/02/16..

affiché le 09/02/2016.....

CREIL, le 10/02/2016.....

Maire de Creil  
Conseiller Départemental de l'Oise



Pour le Maire et par délégation  
Le Directeur Général des Services Techniques

**Jacques VILMONT**